

Avis informationnel A18-016

Précisions concernant les seuils de blocs pour les opérations de stratégie et mise en place de nouveaux seuils d'opérations en bloc pour les stratégies intergroupes BAX/OBX et CGB/OGB

Faisant suite à la [circulaire 138-18](#), Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») souhaite informer ses participants agréés et ses fournisseurs de logiciels et de données qu'elle mettra à jour ses règles concernant les opérations de stratégie en bloc et mettra en place de nouveaux seuils propres aux stratégies BAX/OBX et aux stratégies CGB/OGB, avec prise d'effet le 4 septembre 2018. Le tableau ci-après résume les critères applicables qui entreront en vigueur à la date de prise d'effet.

Produits dérivés admissibles	Seuils de volume minimal
Stratégies intragroupes	Pour chaque patte de la stratégie sur dérivés, seul le seuil de volume minimal applicable le plus bas doit être atteint.
Stratégies intergroupes (à l'exception des stratégies contrats à terme/options)	Chaque patte de la stratégie sur dérivés doit atteindre son seuil de volume minimal applicable.
Stratégies BAX/OBX	Somme des pattes de la stratégie : 2 000 contrats, parmi lesquels le volume des pattes composées d'options doit représenter au moins 50 % de la somme des pattes de la stratégie.
Stratégies CGB/OGB	Somme des pattes de la stratégie : 2 000 contrats, parmi lesquels le volume des pattes composées d'options doit représenter au moins 50 % de la somme des pattes de la stratégie.

Pour toute question au sujet de cette annonce, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance technique de la Bourse de Montréal aux coordonnées figurant ci-après.

Cordialement,

Centre d'assistance technique

Numéro sans frais : 1 877 588-8489

Téléphone : 514 871-7872

Courriel : Samsupport@tmx.com